

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 12 décembre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le jeudi 12 décembre à 16h45, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 06 décembre, s'est réuni en salle Grand Arc de l'espace François Mitterrand – 2 rue Marius Baboulaz à Montmélián, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

En application des dispositions de l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, cette séance est sans conditions de quorum : au report de la séance du 03 décembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

Prénom	Nom	Présents	Avaiant donné pouvoir à	Absents et/ou excusés
Eric	BARBIER			X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	X		
Nicole	BOUVIER			X
Arlette	BRET	X		
Christiane	BRUNET			X
Eve	BUEVOZ	X		
Anne-Marie	CHOLAT	X		
Anne-Marie	COMMUNAL	X		
Hugues	DE BOISRIOU			X
Cécile	DEBRION			X
Suzanne	DIAS	X		
Christiane	FAVRE			X
Jean-Pierre	GUILLAUD	X		
Martine	POMA	X		
Sophie	PONTONNIER			X
Nathalie	REBATEL	X		
Béatrice	SANTAIS	X		
Jacqueline	SCHENKL			X
Jacqueline	TALLIN	X		
Bernard	TURPIN	X		
Elodie	VANACKERE			X
Colette	VIOLENT			X
Christian	COLLOUD	X		
PERSONNEL				
Willy	CHEYNEL	X		
Pierre	BEYRIE	X		
Florian	PEPELLIN	X		
Nadia	FAVRE	X		
Natacha	PONTHUS	X		

27-2024 - ADHÉSIONS AU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE GCSMS FHF AURA ET A UNE CENTRALE D'ACHAT DE LOGICIELS

Le programme ESMS numérique vise à généraliser l'utilisation du numérique dans les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS). Il repose principalement sur le déploiement d'un Dossier Usager Informatisé (DUI) pour chaque personne accompagnée.

Ce programme contribue au renforcement de la qualité des réponses aux besoins des usagers, notamment en favorisant l'émergence des services numériques et de leurs usages au service de la continuité de l'accompagnement, de l'inclusion, de la fluidité des parcours et des interactions avec les personnes âgées et leurs proches aidants.

Le périmètre du programme comprend plusieurs dimensions :

- le déploiement du DUI interopérable
- le développement de services numériques à destination des usagers, afin de permettre à la personne accompagnée d'être partie prenante de la définition et de la mise en œuvre de son projet d'accompagnement et son parcours
- la conformité aux référentiels et services socles prévus par la stratégie du numérique en santé.

Dans sa déclinaison au secteur social et médico-social, le Ségur Numérique permet de mobiliser 600 millions d'euros de 2021 à 2025, fonds issus du Plan National de Relance et de Résilience (PNRR), soutenus par les fonds européens.

L'ARS Rhône-Alpes a lancé plusieurs appels à projet « ESMS numérique ».

Le CIAS Cœur de Savoie a donc souhaité répondre à l'appel à projet ESMS Numérique par l'intermédiaire d'une « Grappe d'acquisition et de déploiement de solutions DUI dans les ESMS » portée et coordonnée par le « GCSMS FHF AURA » (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale).

A ce stade le CIAS Cœur de Savoie doit conventionner avec le GCSMS FHF AURA et adhérer à une centrale d'achat de logiciels. Le groupement sera chargé de passer le marché.

La dépense de logiciels et matériels à prévoir au budget 2025 pour cet équipement (nouveau logiciel de gestion des interventions AD, tablettes/smartphones pour les AD) pour cœur de Savoie est estimée, à ce stade, à 60 000 € environ. La subvention escomptée de l'ARS est estimée entre 27 000 et 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention constitutive du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Fédération Régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération Hospitalière de France (GCSMS FHF AURA) et décide d'y adhérer en qualité de membre du collège 2 dans les conditions visées aux articles 8 et 9 de la convention constitutive du GCSMS FHF AURA
- **APPROUVE** l'adhésion à la centrale d'achat de logiciels qui sera retenue dans le cadre de ce regroupement

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance,
Nadia FAVRE

Délibération 27-2024



La Présidente,
Béatrice SANTAIS